

## Communiquer en Anglais - Prendre la parole en public

---

### Objectifs :

Acquérir des techniques simples pour améliorer son expression anglaise à l'oral  
Se préparer et s'entraîner à prendre la parole en public en anglais

### Public concerné :

**Prérequis :** Etre capable de communiquer et se faire comprendre avec des messages simples en Anglais et/ou avoir participé à la formation " Communiquer en Anglais - Niveau 1 - Débutant "

### Intervenant(s) :

Formateur de langue maternelle et bilingue  
Certification TESOL (Teaching English to Speakers of Other Languages)

### Moyens pédagogiques et techniques :

Approche pédagogique interactive et participative  
Utilisation de supports de cours (exercices et formulaires)  
Dictionnaires, fiche de grammaire et de vocabulaire  
Projection sur grand écran, écoute audio  
Jeux de rôle

**Durée de la formation :** 6 heures.

**Nombre de participants maximum :** 12 stagiaires.

### Programme :

Tour de table et introduction à la prise de parole en anglais  
Expressions utiles à la prise de parole (phrase d'introduction, interjections diverses)  
Identification du vocabulaire important pour parler de soi et de son activité à l'oral  
Rédiger sa présentation sans erreur linguistique pour faire une bonne impression  
Utiliser les mots justes pour communiquer votre point de vue avec clarté  
Les astuces pour capter l'attention de son auditoire : temps de pause et de réflexion  
Se préparer sur les sujets qui peuvent être abordés dans un environnement professionnel  
Anticiper les questions et les réponses les plus fréquentes  
S'entraîner en anglais : jeux de rôle en groupe, exercices pratiques

### Modalités d'évaluation des acquis :

Test de positionnement avant l'entrée en formation  
Questionnaire d'évaluation et de satisfaction

**Sanction visée :** Attestation de fin de formation

### Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Bloc note - Stylo (Mise à disposition en salle)

### Modalités et délai d'accès

Inscription possible 48h avant le début de la formation

### **Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :**

Etablissements conformes à la réglementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).

Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée

Entretien individuel et confidentiel avec le Réfèrent Handicap ARAPL Provence et Var

Adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques possibles

**Taux de satisfaction de la formation : 100% des stagiaires satisfaits\***

\* Période de référence : année 2023

**Conditions tarifaires : nous consulter**